A.P.I.R

Association des Propriétaires de terrains à vocation de loisirs et de vacances familiales sur l'Ile de Ré

BP 2077. 17 010 LA ROCHELLE CEDEX

Présidente: 05 46 52 18 50 / contact@apir.fr Secrétariat: 05 46 28 33 97 /contact@apir.fr

•••••

Site internet: http://www.apir.fr

•••••

Demande d'adhésion (à adresser avec le chèque joint, à la boite postale)

Je soussigné(e) (nom et prénom)
Adresse complète
Téléphone : Mail :
Propriétaire d'un terrain sur la commune de :
Références cadastrales du terrain :
Superficie:; date d'acquisition:
 Je demande mon adhésion à l'APIR en qualité de propriétaire foncier Je ne suis pas moi-même propriétaire foncier. Je demande mon adhésion en qualité de membre affilié (ascendant-descendant de propriétaire foncier) Je demande mon adhésion en qualité de membre beinfaiteur.
Je reconnais avoir lu et accepté les extraits des statuts et du règlement intérieur imprimés au verso de ma demande d'adhésion.
Fait àle
Signature
Je joins à ma demande un chèque d'un montant de 23 € correspondant à l'adhésion annuelle à laquelle s'ajoute un droit d'entrée de 46 € pour les nouveaux adhérents ou les anciens adhérents n'ayant pas cotisé depuis plus de 3 ans. Le chèque doit être libellé au nom de l'APIR. Notas : Si vous êtes en indivision merci de nous indiquer les noms des autres propriétaires indivis :

.....

COMITE DE SOUTIEN

BP 2077, 17 010 LA ROCHELLE CEDEX

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigne(e) (nom et prenom)
Adresse complète
Téléphone : Mail :
• Je demande mon adhésion au COMITE DE SOUTIEN en qualité de propriétaire d'une parcelle dans l'Île de Ré
• Je ne suis pas moi-même propriétaire d'une parcelle. Je demande mon adhésion en qualité de membre bienfaiteur, pour soutenir l'action de l'APIR, au bénéfice des propriétaires de parcelles à camper dans l'Île de Ré.
(cochez la situation qui vous correspond)
Je reconnais avoir lu et accepté le règlement intérieur imprimé au verso de ma demande d'adhésion.
Fait àle
Signature
Je joins à ma demande un chèque d'un montant de 46 € correspondant à l'adhésion annuelle auquel s'ajoute un droit d'entrée de 92 € correspondant à deux années d'adhésion pour les nouveaux adhérents (cf décision de l'Assemblée Générale de 2010) Le chèque doit être libellé au nom du Comité de Soutien et adressé à la Boite postale
Commentaires: